



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 31/07/2020

COVID-19 : LE PRÉFET ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARS RENFORCENT LES MESURES SANITAIRES LOCALES

Imposer pour ne pas reconfiner

Depuis deux semaines, les indicateurs du département du Nord démontrent une recrudescence des cas de coronavirus. La crise sanitaire dure et menace de s'aggraver si des mesures strictes ne viennent pas s'imposer. La mise en place d'un reconfinement serait dommageable tant pour le bien-être collectif, la vie familiale, l'activité professionnelle que pour le monde économique, déjà sévèrement touché depuis le mois de mars. Compte-tenu de cette situation et en vertu du décret du 30 juillet 2020 habilitant le préfet de département à rendre le masque obligatoire, lorsque les circonstances locales l'exigent, Michel Lalande, préfet du Nord et Étienne Champion, directeur général de l'ARS, ont pris la décision d'imposer le renforcement des mesures de prévention.

Le taux de positivité aux tests de dépistage Covid-19 s'établit à 2 % dans le Nord en semaine 30 (cette semaine) contre 1,4 % deux semaines auparavant. L'augmentation est encore plus notable pour le taux d'incidence (nombre de cas confirmés pour 100 000 habitants) dont le seuil de vigilance est fixé, pour mémoire, à 10. Il s'établit désormais à 17,5 pour le département du Nord contre 9,2 deux semaines auparavant. La situation est encore plus marquée sur le territoire de la Métropole européenne de Lille (MEL) : le taux d'incidence atteint 31 contre 17 la semaine précédente. Le taux de positivité aux tests sur le territoire de la MEL est actuellement de 3 %. Il existe donc incontestablement une situation particulière sur la MEL sur le département.

À l'échelle nationale, le Nord fait partie des 7 départements classés en niveau de vulnérabilité modérée par Santé Publique France en lien avec l'ARS. La situation que traverse le Nord, et singulièrement la MEL, exige d'autant plus de vigilance que la Belgique, avec qui nous partageons 320 km de frontière, vient de prendre des mesures extrêmement fortes afin de limiter la recrudescence de cas constatée sur son territoire.

Face à cette situation, le préfet du Nord et le directeur général de l'ARS ont décidé de renforcer les mesures sanitaires de lutte contre la covid-19.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

1)- Le port du masque est rendu obligatoire dans la plupart des lieux publics les plus fréquentés sur le territoire de la MEL

Le port du masque sera rendu obligatoire pour les plus de 11 ans à partir du lundi 3 août pour une durée renouvelable d'un mois dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de population sur le territoire de la MEL. Il s'agit :

- **des zones piétonnes, permanentes ou temporaires** (ex : Mc Arthur Glen à Roubaix, rue de Béthune ou rue Neuve de Lille) ;
- **des zones où la circulation routière est limitée à 20 km/h** considérant qu'il s'agit d'un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée , même si des trottoirs sont présents, caractérisant les quartiers commerciaux, les centre-villes et les centres historiques (ex centre-ville de Tourcoing, Grand-Place de Lille) ;
- **des zones caractérisées par une forte fréquentation du public ;**
- **des galeries commerciales, des espaces assimilés et des espaces de stationnement attenants des grandes et moyennes surfaces** (ex : promenade de Flandres à Roncq, espace commercial Saint-Christophe à Tourcoing, centre commercial V2, Heron Park, espaces commerciaux de Seclin l'Épinette...);
- **des marchés publics de plein air** (ex : marché d'Annape à Villeneuve d'Ascq, marché d'Armentières ou marché de Wazemmes...);
- **des emprises et abords, dont les espaces de stationnement, des infrastructures de mobilité et de transports** (gares, métro, gares routières, aéroports, aérodromes) ;
- **des espaces verts urbains** (parcs, jardins et espaces aménagés en bord de cours d'eau). A titre d'exemple, le parc Barbieux à Roubaix, le parc du Héron à Villeneuve-d'Ascq, le parc du Lion à Watrelos ou encore le canal de Roubaix, les berges de la Deûle et le parc de la Citadelle.

Cette mesure vient compléter l'obligation déjà en cours de porter le masque dans les espaces clos recevant du public et fera l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de l'épidémie et, à cet effet, pourra être étendue à d'autres communes du département, si la situation le justifie.

2)-Le renforcement des mesures préventives

Intensification des campagnes de tests de terrain

L'ARS, qui a déjà organisé en partenariat avec la préfecture et les communes depuis la fin du mois de mai, 11 opérations préventives de dépistage renforce les dispositifs locaux de tests de terrain.

Elle sera notamment présente à Loos ce vendredi 31 juillet et dans les prochains jours à Lille, Roubaix et Tourcoing.

Protection des personnes fragiles

Au sein de la MEL, les visites en établissements médico-sociaux seront davantage régulées pour limiter le risque d'entrée du virus, au sein des EHPAD en particulier. Ainsi, l'ARS recommande aux établissements de limiter les visites en chambre à une personne, de permettre des visites collectives dans les lieux de vie partagés (salle à manger, salon...) ou en extérieur (jardin...). Ces mesures peuvent être cumulées. Elles seront déclinées dans chaque établissement en fonction des capacités de chacun à les organiser. Dans tous les cas, le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



Prévention auprès des jeunes

L'ARS lancera la semaine prochaine une campagne sur internet et sur les réseaux sociaux en faveur des gestes barrière. Cette campagne fera la promotion de l'application StopCovid, en particulier en milieu festif. La campagne s'étendra sur un périmètre de 100 km autour de Lille afin de toucher l'Ouest de la Belgique et notamment Bruxelles.

Michel Lalande et Étienne Champion rappellent une nouvelle fois l'importance des gestes barrière et invitent chacun à la plus grande vigilance.

L'augmentation du nombre de cas et surtout l'apparition de clusters sont en effet souvent liées à un défaut de vigilance, voire à des comportements à risques, par exemple des regroupements en famille, entre amis, communautaires, des événements collectifs et festifs... sans aucune mesure barrière.

Le déconfinement ne signifie pas que le virus a disparu et la lutte contre sa transmission est l'affaire de tous. Il est donc, plus que jamais, nécessaire de limiter les comportements à risque pour inverser la tendance, préserver le bien-vivre ensemble et éviter collectivement le reconfinement.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr

